

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. WANLIN Jean-Michel.

TRAVAUX - MARCHES
APPEL A PROJET 2023 DE L'AGENCE DE L'EAU LB - REMPLACEMENT DES
CONDUITES D'EAU POTABLE FUYARDES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a ouvert depuis le 1^{er} Avril 2023 appel à projets intitulé « remplacement des conduites d'eau potable fuyardes ».

Pour cela une enveloppe de 40 millions d'euros d'aides a été débloquée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les collectivités et leurs groupements peuvent déposer un dossier de demande d'aide jusqu'au 1er octobre 2023 pour une décision fin 2023.

Le périmètre du SEVT se situant dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) Le taux de financement maximum est de 50% plafonné à un montant alloué maximum de 1M€ par collectivité indépendamment du nombre d'opérations.

Considérant le taux d'aide de 50% plafonné à 1M€, la ou les opérations ne pourraient donc dépasser le montant total de 2M€.

Considérant le programme de travaux ci-dessous sur la période 2023-2024 pour un montant total estimé entre 2M€ et 2.5M€.

Commune	Localisation	Linéaire en m
AVAILLES	Rue de Bel Air	125
		500
PAS DE JEU	Laire – Pas et Jeu	840
LAGEON	Entrée bourg de Lageon	1 000
SAINT LOUP LAMAIRE - GOURGÉ	La Grande Romelière - Rougny	1 530
		60
		400
BORQ	Rue Lavault Impasse des Œillets	290
		110
ST JEAN DE THOUARS	Chemin du Pré Chambert	220
ST GENEROUX	Rue Champ Four – Rue des Granges	390
		150
		Route d'Availles Chemin des Forges
THOUARS	Rue Ste Exupéry Rue Guynemer	356
		220
THOUARS	Boulevard Jacques Ménard	290
GOURGÉ	La Chaussée	1 080
		180
ST LOUP LAMAIRÉ	Le Puy Terrier - Source	2 100
		50
		730
		145
Linéaire total		10 971

Considérant l'opportunité de cet appel à projet pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président du SEVT à effectuer une demande de subvention et à signer les actes associés.

- VU l'exposé du Président,
- Considérant l'opportunité de cet appel à projet pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 02 06 2023

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20230602-CS-DE-23-029-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023